



**CARBICA**  
CARIBBEAN ARCHIVES ASSOCIATION  
ASSOCIATION DES ARCHIVES ANTILLAISES



Association loi de 1901  
19 avenue Saint-John Perse. 97200 Fort-de-France, Martinique  
c/o [taffin@cg972.fr](mailto:taffin@cg972.fr)  
SIRET 497 727 461 00012

**CAHIER DES CHARGES**  
**POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET MIGAN - AMO**

Objet du document	Définir le rôle et les objectifs d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour préparer le portail MIGAN
Type de document	Cahier des charges
Classement	Conception site web / assistance technique
Indexation	
Document élaboré par	Anne Lebel, Dominique Taffin
Destinataires du document	Groupe de travail « portail », Comité de pilotage, publication
Date conception	Mars-mai 2012
Date de révision (gestion des versions)	Oct 2012
Numéro de version	2
Sources	
Liens avec d'autres documents	Règlement de consultation, cadre de réponse

## 1. Contexte et enjeux

### 1.1 Présentation de CARBICA, le maître d'ouvrage

CARBICA, le porteur de projet, est une association loi de 1901, déclarée à Fort-de-France et qui réunit des membres institutionnels et individuels du monde des archives dans la Caraïbe (Archives nationales, Archives territoriales, Archives universitaires). Cf. [www.carbica.org](http://www.carbica.org). CARBICA est administrée par un conseil exécutif composé de membres élus par son assemblée générale. Elle est la branche caribéenne du Conseil international des Archives

Le but de l'association est de fédérer les archivistes du bassin caribéen, y compris dans ses franges continentales comme Belize, Surinam et Guyanes. Elle compte aujourd'hui plus de 30 membres, dans 25 Etats et territoires de la Caraïbe, anglophones, francophones et hispanophones.

### 1.2 Le projet MIGAN

CARBICA est porteur du projet **MIGAN** : « Archives antillaises en réseau pour une mémoire partagée » : réalisation d'un portail multilingue (anglais et français de base,

espagnol et néerlandais fortement souhaités) d'accès aux ressources historiques conservées dans les pays participants du bassin caribéen. MIGAN est un programme soutenu par l'Union européenne à travers le fonds INTERREG IV Caraïbes et par le Conseil international des Archives.

*Contexte et enjeux du projet :*

*Une histoire commune...*

Les pays de la Caraïbe, malgré la dispersion insulaire et la diversité linguistique, ont en commun une identité historique, fondée sur les migrations et les contacts culturels entre quatre continents, l'économie coloniale de plantation et l'esclavage.

*...Mais un patrimoine historique difficile d'accès*

Cette histoire mouvementée reste encore largement à explorer : la difficulté d'accès aux sources, dispersées entre les métropoles et les différents territoires, entre les acteurs publics et privés constitue un véritable obstacle au développement de la recherche en sciences de l'homme, mais aussi à la constitution d'une mémoire collective, d'une « histoire publique » sereinement assumée.

*Des institutions d'archives à conforter dans leur mission spécifique et objective...*

Les institutions nationales et territoriales dédiées à la collecte, à la conservation et à la communication des archives souffrent, dans la zone caribéenne, d'une grande disparité de moyens humains, techniques et financiers. Les initiatives volontaristes mais isolées restent peu visibles des décideurs comme du grand public, alors qu'un bon fonctionnement des Archives constitue un gage de gouvernance, en terme de transparence et en terme de garantie d'objectivité de la mémoire collective.

*...Par l'utilisation des technologies de l'internet et l'insertion dans le mouvement mondial pour la production de contenus culturels numériques (économie numérique de la connaissance)*

Les technologies de l'information, qui connaissent un succès manifeste dans la Caraïbe, malgré certains retards structurels en cours de rattrapage, constituent une opportunité à saisir pour accélérer le développement des institutions publiques d'archives. Le développement par le Conseil international des Archives du logiciel ICA-AtoM offre aux archives dépourvues d'un système informatique dédié un outil accessible pour rattraper ce retard.

***Les enjeux sont donc :***

**Une nécessaire coopération au XXI<sup>e</sup> siècle...pour répondre aux enjeux d'un savoir global**

Plus encore que dans d'autres régions du monde, dotées d'établissements anciens, adossés à des centres de recherche géographiquement proches, avec une tradition de production et de diffusion des instruments de recherche, les Archives de la Caraïbe ont besoin de rendre rapidement accessible leur patrimoine historique pour une communauté de chercheurs dispersée dans le monde entier.

**Pour valoriser un patrimoine numérique déjà consistant**

Le projet de CARBICA doit aussi bénéficier de la convergence d'initiatives portées par plusieurs de ses membres et déjà en cours de réalisation (numérisation et mise en ligne des archives, informatisation des instruments de recherche, comme en Martinique, en Guadeloupe, à Cuba et à Trinidad). Il est opportun de s'appuyer dessus pour ne pas laisser la Caraïbe en dehors des grands systèmes d'information sur le patrimoine culturel

qui se mettent en place, particulièrement en Europe et en Amérique (Européana, Michael, Archivos ibero-americanos...).

### **Pour un développement culturel équitable, durable et respectueux de la pluralité linguistique**

Le projet MIGAN vise à compenser la fragmentation géographique et à réactiver sur des bases technologiques de pointe des projets plus anciens de coopération sur le terrain archivistique : mise en commun de ressources, coopération pour développer équitablement les institutions d'archives, particulièrement celles en charge des archives nationales

### **Pour valoriser des métiers indispensables à la bonne gouvernance et au développement durable et harmonieux des sociétés antillaises**

Enfin, à travers la visibilité offerte par l'internet, c'est toute l'importance des métiers des archives pour chaque nation qui sera promue, en particulier aux yeux de leurs autorités de tutelle : le service rendu au grand public, qui aura nécessité des efforts de formation professionnelle, sera visible et plus facilement évaluable par ces autorités.

#### *Les objectifs généraux du projet*

Les objectifs généraux sont les suivants :

- répondre à la demande sociale qui s'exprime dans tous les pays de la Caraïbe d'accès à une connaissance du passé et à ses sources (histoire familiale, histoire locale), condition du développement durable et harmonieux de nos sociétés caribéennes
- renforcer l'insertion régionale en favorisant l'héritage culturel commun, forgé par des caractères historiques communs (thématiques de l'exploitation sucrière, de l'esclavage, de la colonisation et de la décolonisation...)
- compenser la fragmentation géographique et linguistique qui freine :

le développement de la recherche en sciences humaines

l'harmonisation des bonnes pratiques professionnelles dans le domaine des archives et du records management

- donner aux institutions en charge des archives, gardiennes de cette mémoire, les moyens de leur mission de communication et de valorisation de leur patrimoine, grâce au portail, mais aussi grâce au développement des compétences qui en aura permis la réalisation
- promouvoir les institutions d'archives et les compétences et ressources qu'elles renferment, aux yeux des décideurs des politiques publics et aux yeux des populations qu'elles servent.

#### *Les objectifs opérationnels du projet*

Ces objectifs sont de deux ordres :

- en terme de mise à disposition du public d'un portail fonctionnel et aux contenus variés ;

- en terme de développement de la capacité des institutions partenaires et plus largement de la communauté archivistique de la Caraïbe à maîtriser les standards actuels de traitement des archives et à accroître l'accès aux archives grâce aux technologies actuelles de la communication.

Le portail MIGAN comprendra :

- d'une part un annuaire multilingue (des institutions d'archives de la Caraïbe (incluant une description normalisée de leurs missions, de leur contexte historique, institutionnel et légal, de leurs moyens et des ressources documentaires principales qu'elles conservent ;

- d'autre part des bases et entrepôts de données sur les sources historiques conservées par ces institutions (fonds et collections d'intérêt caribéen, fonds principaux pour la recherche en histoire politique et sociale, collections iconographiques, presse ancienne, sources généalogiques...), y compris avec un accès aux images numériques de ces sources lorsqu'elles existent ;
- des publications grand public, et une interface d'orientation vers les ressources grand public déjà offertes par les sites des partenaires ;
- enfin, des outils (extranet) d'administration, de communication et de formation à destination des partenaires du projet.

Le portail devra respecter la pluralité linguistique, a minima en intégrant dans ses interfaces de navigation et de recherche et dans ses pages principales l'anglais et le français. L'espagnol et le néerlandais devront également être proposés dans les menus de navigation et dans l'interface de consultation.

Il devra également être conforme aux référentiels d'interopérabilité et aux normes en vigueur dans l'Union européenne et au plan international (W3C) pour de tels contenus.

Le projet visera à rendre performants dans les différents domaines de compétence des archives et des nouvelles technologies des agents des institutions partenaires grâce à :

- un cycle de formations
- des supports méthodologiques

#### *Gouvernance du projet*

Le projet est conçu sur la base d'un partenariat entre CARBICA et plusieurs institutions d'archives de différents pays de la Caraïbe, elles-mêmes membres de CARBICA. Pour le moment, ce partenariat est constitué des Archives nationales de Bermude, de Curaçao, du Surinam, de Trinidad et Tobago, de l'Université de Trinidad et Tobago des Archives départementales de Guadeloupe et de Martinique. Les représentants de ces institutions forment un comité de pilotage qui définit et valide les orientations du projet.

Le chef du projet de MIGAN est Mme Dominique Taffin, présidente de CARBICA et directrice des Archives départementales de Martinique.

Le chef de projet est assisté par des groupes de travail (dits subcommittees) dédiés à chacun des aspects du projet (formation, développement du site web, développement des partenariats, standardisation, numérisation) qui ont pour mission d'étudier les besoins, faire des recommandations dans leur domaine.

D'autres institutions pourraient rejoindre les partenaires à moyen terme.  
(voir annexe 1)

#### *Etat d'avancement du projet*

Aujourd'hui, le projet a réalisé les étapes suivantes :

- définition précise de sa gouvernance et mise en place d'outils de suivi
- première étude de faisabilité
- réalisation d'un site web test, à partir du logiciel libre développé par le Conseil international des Archives, ICA AtoM, afin de créer l'annuaire des institutions archivistiques et créer les premières descriptions de fonds d'archives
- formation des partenaires à l'utilisation du logiciel AtoM

## **2. Objet du marché**

La présente consultation, décomposée en 2 lots, se situe dans le cadre de la réalisation du site Internet MIGAN et a pour objet d'assurer au chef de projet et aux équipes en charge des différentes facettes du projet, une assistance technique au cours des différentes étapes jusqu'à la réalisation du portail WEB :

- état des lieux, préparation des données et des moyens nécessaires
- développement du site web
- mise en production
- suivi du bon fonctionnement.

Dans le cadre de cet objectif, le consultant ( dit aussi assistant technique) :

### **Tranche ferme**

- rassemblera dans un état des lieux toutes les informations nécessaires à la compréhension et à la réalisation du projet de création d'un site Internet commun à l'ensemble des institutions du monde des archives de la Caraïbe
- étudiera les prérequis techniques pour installer la chaîne de production et d'alimentation du portail à partir de la situation propre à chaque institution partenaire et formulera ses préconisations d'amélioration en terme d'équipement, d'organisation et signalera tout risque important
- rédaction du cahier des charges pour le développement du site web
- assister le chef de projet à l'analyse des offres

### **Tranche conditionnelle**

- fournira un recueil de bonnes pratiques pour chaque partenaire pour préparer l'alimentation du portail
- assurera le suivi de la prestation de développement du site web et l'audit de la conformité de la livraison

## **3. Détail des prestations à fournir**

### **TRANCHE FERME**

#### **Faire un état des lieux : L'état des lieux comprendra obligatoirement :**

- le rappel des caractéristiques principales des institutions partenaires (en terme de statut, de fonds et collections historiques, de publics (définir les profils des publics, leurs attentes, leurs effectifs...), des activités culturelles (expositions, publications susceptibles d'être mises en ligne)
- l'état des classements et des moyens de production des inventaires : logiciels utilisés (ACCESS, ICA-Atom, ARKHEIA, GAIA, EXCEL...); formats des instruments de recherche (word, EAD/XML, excel...);
- la situation au regard de la numérisation et de la mise en ligne : fonds d'archives numérisés (taille et poids des images, fichiers des métadonnées, format...); existence et caractéristiques des sites Internet (quelle consultation permettent-ils? utilisent-ils le protocole OAI-PMH?, quelles en sont les spécifications et comment techniquement peut s'articuler la publication de leurs contenus sur leur site et dans le portail MIGAN ; ...).

Il conviendra d'évaluer la compatibilité des sites existants avec le portail cible, d'estimer le volume total des mises en ligne et d'évaluer les ressources humaines que chaque institution pourra consacrer à l'alimentation du site Internet commun. Une attention particulière sera donc portée à la capacité en matière de formation à la

description archivistique, aux technologies du web, aux méthodes de conversion des instruments de recherche en xml ; aux moyens techniques dont disposent les services (serveurs, logiciels, soutien de techniciens en informatique).

Des déplacements dans chaque pays ne sont pas envisagés, le recueil des informations par questionnaire et échanges téléphoniques étant privilégiés. Il est à noter qu'une partie de ces informations peut aussi être fournie par les groupes de travail et par les documents récapitulatifs de la situation de chaque institution déjà réunis par CARBICA au cours une première remontée d'informations: cependant, en cas de besoin, le prestataire proposera une sélection pertinente des institutions à visiter. Cette prestation fera l'objet d'une offre de prix spécifique et de commandes facultatives.

**Recueillir les souhaits des institutions d'archives :** ont-elles une politique spécifique (notamment gouvernementale) de diffusion des informations qu'elles gèrent, quel en est le périmètre et quelles en sont les spécifications particulières ; souhaitent-elles publier des instruments de recherche en EAD-XML, mettre en ligne des archives numérisées, des expositions, des publications ? si elles n'ont pas de logiciel de description et de gestion des fonds, souhaitent-elles implémenter ICA-AtoM ?

**Proposer des orientations :** avant de rédiger le cahier des charges, le consultant échangera obligatoirement avec les membres du groupe de travail chargé du suivi de la mise en place du site WEB pour arrêter les grandes lignes de ce dernier : prise en compte de la pluralité linguistique, établissement d'une chaîne de production aussi simple que possible du partenaire vers le portail, notamment à l'aide d'ICA-AtoM, recherche d'interopérabilité avec d'autres portails pertinents (BNPM, DLoC, Manioc, APEnet...) entrepôt pour moissonnage (protocole OAI-PMH), charte éditoriale et graphique, navigation et ergonomie, création des rubriques, moteur de recherche, définition des formulaires de recherche, visualisation, téléchargement et impression...

**Rédiger le cahier des charges pour la consultation des prestataires de développement du site :** en tenant compte de l'état des lieux et des orientations données par le comité chargé du suivi du site Internet. Le prestataire soumettra son projet au chef de projet et au comité de pilotage de MIGAN qui le valideront ou apporteront des modifications.

**Elaborer une grille des pré-requis minimum et un recueil des bonnes pratiques à appliquer par les partenaires pour maîtriser la chaîne de production jusqu'au versement ou au moissonnage des données dans le portail :**

A ce stade, le prestataire alertera le chef de projet sur les risques principaux et les correctifs à mettre en œuvre par chaque partenaire pour garantir la compatibilité de la structure de ses données et des outils qu'il utilise avec le portail. Il élaborera un premier recueil de bonnes pratiques au regard de la compatibilité des données avec le Dublin Core, voire de l'EAD/XML simplifié, qui sont les formats d'encodage de base requis pour MIGAN.

**Apporter son expertise dans le choix du prestataire qui sera retenu,** en veillant à ce que les exigences exprimées dans le cahier des charges ont bien été prises en compte par les candidats. Un cadre d'analyse sera préalablement établi afin de permettre un choix pertinent.

## TRANCHE CONDITIONNELLE

### **Assister la mise en oeuvre du portail jusqu'à la réception finale**

Cette assistance comprendra :

- le conseil au chef de projet dans ses relations avec le prestataire retenu pour le développement du site web,
- la participation (en présentiel ou téléconférence) aux réunions de validation des spécifications fonctionnelles détaillées ;
- l'organisation des tests de fonctionnement du portail. Les tests seront réalisés par les institutions partenaires selon un cadre fourni par le consultant.

**Actualiser et fournir à chaque partenaire un recueil personnalisé des bonnes pratiques pour maîtriser la chaîne de production jusqu'au versement ou au moissonnage des données dans le portail** : ce recueil se basera sur la première version fournie à l'issue de l'état des lieux et sera actualisé en fonction de la solution choisie pour le portail. Il sera livré au plus tard au moment de la réception finale du portail

**Auditer la qualité de la prestation au regard des objectifs du projet et des normes et recommandations internationales relatives à la production et à la mise en ligne d'instruments de recherche et d'archives (dans un délai de 6 mois après la mise en service)**

#### **4. Livrables attendus**

Tranche ferme

- un planning détaillé du déroulement de la prestation à fournir à l'issue de la réunion de lancement
- un diagnostic par pays, selon une matrice d'audit validée par le chef de projet
- un diagnostic synthétique, présentant selon une matrice lisible les atouts et risques susceptibles d'affecter la réalisation du projet
- un recueil de recommandations générales pour la structuration des données en fonction de l'existant tel que constaté dans chaque institution partenaire
- un document d'orientation pour la rédaction du cahier des charges
- un cahier des charges pour la conception et la mise en oeuvre du portail MIGAN et un cadre de réponse pour les soumissionnaires
- un rapport d'analyse des offres des soumissionnaires
- en tant que de besoin, des rapports d'étape et d'alerte

Tranche conditionnelle

- des messages électroniques en réponse aux questions posées par le chef de projet
- en tant que de besoin, des rapports d'étape et d'alerte
- une checklist ou document cadre pour l'organisation des tests des fonctionnalités du portail
- le recueil personnalisé par institution finalisé pour l'alimentation du portail
- un rapport d'audit final sur le fonctionnement du portail (6 mois après la mise en service)

#### **5. Délais d'exécution des prestations**

Le consultant réalisera les prestations dans une période de 15 semaines pour la tranche ferme, puis de 12 mois au plus pour la tranche conditionnelle.

Le délai d'exécution des prestations s'aligne sur le planning général de réalisation, et sera détaillé par le prestataire dans un plan de travail à soumettre au commanditaire. Le plan de travail doit être fourni dans un délai de 2 semaines à compter de la notification du marché.

## **6. Normes et conditions à respecter par le titulaire**

En soumettant son offre, le titulaire s'engage sur les points suivants :

- prise en compte des normes et standards du Conseil international des Archives, des recommandations du W3C et du référentiel général d'accessibilité français, des recommandations pour la mise en ligne de contenus culturels de l'Union européenne (voir notamment site du ministère français de la Culture et de la communication)
- respect du multilinguisme en usage au sein de CARBICA : la langue de travail principale sera le français (notamment pour les relations avec le chef de projet et le responsable du groupe de travail pour le développement du portail), toutefois les livrables seront fournis en français et en anglais. Il est très fortement souhaité que le titulaire puisse s'exprimer oralement en français et en anglais
- conformité avec les règles édictées par la commission européenne en matière de gestion financière de projet pour le programme INTERREG IV Caraïbes.
- conformité avec les règles de confidentialité des consultants
- indépendance du prestataire d'AMO vis-à-vis des fournisseurs de solutions logicielles entrant dans le cadre du projet
- prise en compte des cadres légaux des partenaires du projet
- respect de l'identité de CARBICA et mise en avant des valeurs de l'association, telles qu'elles sont promues à travers le projet MIGAN
- respect des règles de propriété intellectuelle en conformité avec la loi française applicable en Martinique.

## **7. Engagements du commanditaire**

Le commanditaire désigne un ou des interlocuteurs au sein de son organisation qui veilleront à fournir au prestataire les informations détenues par CARBICA nécessaires à l'exécution de sa prestation, et à faire remonter au comité de pilotage les éléments à faire valider. Par défaut, cet interlocuteur est le chef de projet MIGAN.

Le commanditaire fournit au prestataire le dossier de projet et toute information déjà recueillie utile (voir annexes 3 et 4).

## **8. Réception des prestations**

La décision par le maître d'ouvrage de réception, d'ajournement, de réception avec réfaction ou de rejet des documents d'études doit intervenir avant 6 semaines à compter de la date de l'accusé de réception par le conducteur d'opération du document d'études à réceptionner.

Si cette décision n'est pas notifiée au titulaire dans le délai ci-dessus, la prestation est considérée comme reçue.

## **9. Modalités de paiement et pénalités de retard**

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables. Aucune avance n'est effectuée. Des paiements partiels peuvent être effectués au cours du déroulement des prestations, au vu des livrables reçus et validés.

En cas de retard dans la présentation des rapports d'études, le titulaire subit sur ses créances, des pénalités dont le montant par jour de retard est fixé à 100 euros.



**ANNEXES**

Annexe 1 : schéma organisationnel du projet

Annexe 2 liste détaillée des partenaires du projet MIGAN

Annexe 3 : liste des informations disponibles fournies par CARBICA

Annexe 4 : modèle du questionnaire de faisabilité rempli par les partenaires

Annexe 5 : document de projet MIGAN